



Département du Rhône  
Commune de Taponas  
69220

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Le 23 octobre 2017, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 19 octobre 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents :** M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, M. Claude ANDREANI, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédéric BAGNARD, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Éric BROSSE, Mme Sylviane GANDREY - Mme Élisabeth VALETTE arrivée à 20h10.

**Absentes :** Mme Nadine DELAHAYE, Mme Karine AVERLY

**Excusés :** M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Éric BROSSE, Mme Émilie ROSIER

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claude AOUDIA

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le compte rendu de septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION - INTERCLASSE GENERALE POUR LA CREATION DES PROGRAMMES DE LA FETE DE FEVRIER

La demande de subvention est présentée par l'Amicale Interclasse Générale de Belleville, Saint-Jean-d'Ardières et Taponas pour la fabrication et la distribution d'un programme de la fête des conscrits.

Sur proposition des devis :

- La Poste: montant de 667,82 € TTC pour 5600 exemplaires distribués
- DG PROMO : montant de 1185,60 € TTC pour la fabrication de 5 600 exemplaires,

Le conseil municipal propose de financer le projet à hauteur de 7% (soit la clef de répartition utilisée par l'intercommunalité Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas) du coût total de l'opération (soit 667,82 € + 1185,60 € = 129,74 € ramené à 130 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 0 voix contre et 2 abstentions,

- EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 130 € à L'Interclasse générale.

### APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CCSB

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le 21 septembre 2017 à Belleville.

Suite aux transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2017 ou à intervenir au 1er janvier 2018, en lien avec la fusion des Communautés de communes et intégration de la Commune de St Georges de Reneins, et suite à la définition de l'intérêt communautaire, la CLECT a été saisie pour évaluer les charges transférées correspondantes, entre les Communes et la CCSB.

Le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT et par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2017 porte sur 3 domaines :

- L'urbanisme,
- La voirie,
- Le gymnase de Monsols.

Ces différents transferts de charge ont fait l'objet d'une évaluation entreprise en collaboration avec les communes, afin de déterminer l'impact financier de ceux-ci et de neutraliser cet impact, par le biais des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 4 abstentions :

- APPROUVE le rapport de la CLECT

### RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE SAINTE GENEVIEVE POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX SILOS ET CONVENTION DE PARTICIPATION DU PETITIONNAIRE

Le projet fait suite à un projet privé de construction de silos et la nécessité de renforcer le réseau électrique de la ligne haute tension à la construction. Les travaux sont estimés à un montant de : 29 840 € HT. Le taux de réfaction est de 40 %, il reste donc à la charge de la commune 17 921 € HT.

La commune récupérant la TVA, il reste au pétitionnaire 14 934 € HT à sa charge.

La TVA sera reversée 2 ans plus tard à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 1 abstention,

- EMET un avis favorable quant à la signature du Maire de la convention avec le pétitionnaire

### CONVENTION SPA POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SPA propose un service de fourrière pour les animaux en divagation qui doivent être capturés ;

Le coût de la prestation : 0,35 € par habitant soit 326,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant de la prestation proposée, soit 326,90 €
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la SPA du Rhône pour l'année 2018
- DIT que la somme sera inscrite au budget primitif 2018 de la commune

### MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE POUR 2018

Le Maire rappelle les tarifs du cimetière dont la dernière modification date de 2014 :

#### Tarif cimetière

120 € par m<sup>2</sup> / 15 ans

240 € par m<sup>2</sup> / 30 ans

#### Tarif columbarium (12 places et 4 déjà prises et d'autres réservées)

410 € / 15 ans

820 € / 30 ans

Il est à noter que pour relever une tombe il faut compter 800 € à 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs 2014 inchangés

## MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES POUR 2018

Le Maire rappelle les tarifs de la salle des fêtes dont la dernière modification date de 2017 :

### Tarif actuel de la salle complète :

350 € Taponas  
720 € Hors Taponas  
185 € Association

### Tarif actuel de la petite salle

230 € Taponas  
570 € Hors Taponas  
130 € Association

### Location hebdomadaire à 10 € de l'heure

Location hebdomadaire : dédiée à certaines associations ou privés qui souhaiteraient une occupation sur de courts créneaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs 2014 inchangés

## MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

Gérard CIMETIERE présente le dossier : Depuis la dernière mise à jour, de nouvelles routes et impasses ont été récupérées par la mairie pour leur gestion et entretien.

Aujourd'hui la commune compte 19 559 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET un avis favorable pour la mise à jour de la longueur de la voirie à hauteur de 19 559 m.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION - TELETHON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- REFUSE l'attribution de la subvention

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION - DEMANDE DES MAIRES RURAUX : ANTILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- REFUSE l'attribution de la subvention

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Suite à l'absence longue durée du secrétaire de Mairie, une proposition est faite de créer un second poste d'adjoint administratif principal à temps complet, (celui-ci étant remplacé actuellement en temps partiel au lieu d'un temps plein.

Sylvie LANAUD et Frédéric BAGNARD ont continué les recrutements. Une candidate a retenu leur attention. Le temps de mettre en place sa mutation d'ici 3 mois maximum, la solution serait de la recruter sur un temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la création de ce 2<sup>ème</sup> poste

## QUESTIONS DIVERSES :

### SERVICE VOIRIE

Mr CIMETIERE demande de recruter un second employé de voirie.

L'attention est portée par l'ensemble du conseil sur les diverses habilitations et formation.

Mme Sylvie LANAUD informe de l'impact sur le budget. La commission finance devra estimer la charge d'un contrat de 6 mois sur l'exercice 2018.

### CAMBRIOLAGE DU LOCAL VOIRIE

En septembre 2017, un local de voirie a été cambriolé pour une valeur de 2 980 €, en valeur neuf (Débroussailleuse, taille haie). L'assurance ne remboursera qu'une partie, soit 784,73 €.

### SINISTRE RUE DES VILLARDS

Suite à un feu de véhicule rue des Villards, le maire présente une facture de 2263 € de EIFFAGE pour refaire la voirie. Devis en cours d'envoi. Dossier en cours auprès des assureurs respectifs.

### DEMANDE UTILISATION DU CENTRE SOCIAL DE LA SALLE DES FETES

Pour l'été 2018, demande d'utiliser les locaux de la salle des fêtes et de l'école par le centre social. Les salles utilisées habituellement seront en travaux. Une convention sera créée entre le centre social et la commune pour l'utilisation de la salle. Le conseil municipal donne son accord.

### REUNION DES ASSOCIATIONS POUR CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Les associations ont toutes répondu pour l'organisation du calendrier des manifestations 2018 : le calendrier est donc ouvert aux particuliers et autres associations.

### PROBLEME DE NUISANCES SONORES - LOCATION EN SEPTEMBRE 2017

Une location a posé problème, le locataire a fait un retour écrit suite à la restitution de son chèque de caution. Le courrier est lu devant le conseil municipal.

### CHANTIER CANTINE

Présentation du chantier par Didier DULAC. Il est prévu que les travaux soient finis d'ici un mois.

Le dossier sera présenté au prochain Conseil d'Ecole. L'ouverture effective ne devrait pas intervenir avant mi-janvier (délais administratifs et de sécurité de rigueur)

Mr le Maire, Daniel FAYARD, indique que le crépis du mur nord, dans l'impasse, n'avait pas été prévu dans le chantier. Il présente un devis de 1 567,80 € TTC d'un fournisseur.

Cet élément est nécessaire dans les travaux. Le financement sera vu par Mr le Maire

### SIGNALISATION

Il n'y a pas de signalisation au croisement la route des Pérelles et l'impasse des Vergers, cette zone est accidentogène, il manque des panneaux de signalisation ou des marquages.

A noter : Panneau de limitation de vitesse « limité au camion » : le panneau « limité au camion » est à retirer.

### VENTE MAISON APPARTENANT A LA COMMUNE

Le compromis de vente a été signé le 10/10/2017 (ex Maison Bunand, Rue Notre Dame des Champs)

### CENTRE LEON BERNARD

Le Centre Léon Bernard présente ses remerciements pour la subvention reçue.

## PROJET PRIVE « GRAINOTEC » ET SALLES DE SEMINAIRES, RUE NOTRE DAME DES CHAMPS

Mise à disposition au conseil municipal du document de présentation d'un particulier, sous couvert d'une association. Le projet est à l'étude pour l'instant.

## CARTOGRAPHIE DES LOTISSEMENTS

Le maire demande l'aide du conseil municipal pour éditer la liste des lotissements de la commune. Ceux-ci sont à localiser, selon les zones cadastrales et leurs cahiers des charges. Thierry MOENE se propose. Éric BROSSÉ annonce que le cahier de lotissement n'est plus valable en référence à la loi NOTRE.

## CITY STADE

Présenté par Claude François ANDREAN, le projet du City Stade est de haute gamme, pour une surface de 292 m<sup>2</sup> sur une plateforme de 800 m<sup>2</sup>.

La proposition de projet qui sera faite pour 2018 a un cout de 42 145 € HT, avec une remise de 14 605 €. Soit un montant de 27 540 € HT (35% de réduction)

Pour la plateforme, la surface sans piste a un cout de 11 580 € HT, ou de 37 200 € TTC avec 2 pistes.

Le CITY STADE est garantie 15 ans, d'origine France

Le projet du CITY STADE est éligible à l'appel à projet du département car c'est un élément structurant pour la commune.

D'autres devis sont également à l'étude pour le City Stade :

- Un parcours santé de 10 éléments : 3490 € TTC,
- Un parcours fitness de 9 éléments : 7390 € TTC,
- Une table Ping-pong : 830 € TTC,
- Un ensemble de poubelles : 717 € TTC,
- Trois bancs : 870 € TTC,
- Trois tables : 1 980 € TTC,
- Des jeux pour jeunes enfants : 1950 € TTC.

L'ensemble du projet proposé présente de bonnes ristournes de la part du fournisseur sur le mobilier.

Délai décision à prendre rapidement.

## LA MAIRIE EST INFORMEE QUE LA SAONE SERA DRAGUEE DANS LES PROCHAINES SEMAINES :

A l'embouchure de l'Ardières. Les travaux dureront 2 jours.

## TOUR DE TABLE

Le conseil s'est achevé à 00h30



*Rayard*